

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Nombre de conseillers
élus :

19

Conseillers en fonction :
18

Conseillers présents :

15 jusqu'au point n° 10

16 à partir du point n° 11

COMMUNE de VERNY

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 janvier 2010 à 20h00 Convocation du 25 janvier 2010

Sous la présidence de Mme Marie-Thérèse GANSOINAT –RAVAINE, Maire de Verny

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE –André MORDENTI – François VALENTIN – Odile ANNEN LACOMBE – Victorien NICOLAS – Vincent BEMER – Sophie DIAMANTINI – Chantal BRICOUT – André FABER – Pierre NOIROT – Maurice BOYE – Colette ROTTIER – Joël XOLIN – Séverine COURTOIS SENE – Isabelle JASKULA

Absents excusés : Bernard MULLER – Arnaud DEVILLEZ – Angélique JOLY

Absents non excusés :

Procurations : de M. Bernard MULLER à M. Maurice BOYE ; de M. Arnaud DEVILLEZ à Mme Marie-Thérèse GANSOINAT RAVAINÉ ; de Mme Angélique JOLY à M. Pierre NOIROT jusqu'au point 10

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme DIAMANTINI Sophie est nommée secrétaire de séance, Mlle BACHMANN Séverine étant auxiliaire du secrétaire.

Point 0: Informations

Rapporteur : Mme la Maire

Mme la Maire ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal prennent acte de la démission de Mme AMANN Conseillère municipale à compter du 14 janvier 2010, du fait de son éloignement géographique.

Désormais la Commune comptera 18 conseillers en fonction.

Point 1: Suppression d'un poste d'adjoint au Maire

Rapporteur : Mme la Maire

- Vu la délibération du conseil en date du 14 mars 2008 portant installation du Conseil Municipal
 - Vu la délibération du conseil en date du 14 mars 2008 relative à l'élection des adjoints au Maire
- Suite à la démission de M. André MORDENTI, du poste de 1^{er} Adjoint au Maire, la Commune comptant actuellement 5 adjoints, Mme la Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou la suppression d'un poste d'adjoint.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint au Maire. L'équipe municipale comptera désormais 4 adjoints.

Il appartiendra à Mme la Maire de redéfinir les délégations précédemment accordées.

Point 2: remplacement des délégués au sein des organismes extérieurs

Rapporteur : Mme la Maire

- Vu la délibération du conseil en date du 3 avril 2008 relative aux délégations au sein des organismes extérieurs
- Suite aux démissions de M. André MORDENTI, de sa fonction de 1^{er} Adjoint au Maire et de Mme AMANN conseillère municipale, il est demandé aux membres du conseil de procéder à la modification

des représentants de la Commune au sein des différents organismes extérieurs. Les votes ont lieu à bulletin secret.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Au sein du SMASA :

M. Maurice BOYER a été élu à l'unanimité en tant que délégué suppléant.

Au sein de la Communauté de Communes du Vernois (CCV) :

En tant que représentant titulaire : M. François VALENTIN a été élu à 14 VOIX POUR.

En tant que suppléant : Mme Odile ANNEN LACOMBE a été élue à 15 VOIX POUR.

Au sein du Syndicat des eaux :

M MULLER a été élu délégué titulaire à 14 VOIX POUR.

Point 3: modification de la composition des différentes commissions municipales

Rapporteur : Mme la Maire

- Vu les délibérations du conseil en date du 3 avril 2008, du 22 mai 2008 et du 4 juin 2009 relatives à la création et à la composition des commissions communales
Suite aux démissions de M André MORDENTI, de sa fonction de 1^{er} Adjoint au Maire et de Mme AMANN conseillère municipale, il est demandé aux membres du conseil de procéder à la modification des représentants de la Commune au sein des différentes commissions communales.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité la constitution et la composition des commissions ci-dessus mentionnées.

- **Il est proposé la fusion des Commissions urbanisme, patrimoine et vie économique :**

- **Animatrice :** Mme Odile ANNEN LACOMBE

- **Membres :** M Bernard MULLER, M Pierre NOIROT, Mme Séverine COURTOIS-SENE, M Victorien NICOLAS et Mme Colette ROTTIER.

- **Commission des travaux:**

- **Animateur :** M Bernard MULLER

- **Membres :** M Pierre NOIROT, M Maurice BOYE, M Vincent BEMER et Mme Angélique JOLY

- **Commission des associations:**

- **Animateur :** M Victorien NICOLAS

- **Membres :** Mme Isabelle JASKULA, Mme Angélique JOLY, Mme Colette ROTTIER, M André MORDENTI, M François VALENTIN, M Joël XOLIN et Mme Chantal BRICOUT.

- **Commission Environnement et espaces verts:**

- **Animatrice :** Mme Séverine COURTOIS-SENE

- **Membres :** M Vincent BEMER, M Maurice BOYE, M Bernard MULLER et Mme Odile ANNEN LACOMBE.

- **Commission Communication :**

- **Animateur :** M André FABER

- **Membres :** M Joël XOLIN, M François VALENTIN, Mme Sophie DIAMANTINI, Mme Séverine COURTOIS-SENE et Mme Odile ANNEN-LACOMBE.

- **Commission Petite Enfance - périscolaire :**

- **Animatrice :** Mme Angélique JOLY

- **Membres :** Mme Sophie DIAMANTINI, M Victorien NICOLAS, Mme Chantal BRICOUT, M André MORDENTI et M François VALENTIN

- **Commission des Affaires scolaires :**

Animateur : M Joël XOLIN

Membres : Mme Odile ANNEN-LACOMBE, Mme Angélique JOLY, Mme Chantal BRICOUT, Mme Isabelle JASKULA.

- **Commission des Affaires sociales :**

M. André MORDENTI ne souhaite plus faire partie du CCAS et se retire donc de la commission.

Membres : Mme Chantal BRICOUT, Mme Sophie DIAMANTINI, Mme Collette ROTTIER, Mme Isabelle JASKULA, Mme Séverine COURTOIS-SENE, M Maurice BOYE, M. André FABER et M Victorien NICOLAS.

- **Commission Circulation et sécurité routière:**

Animateur : M François VALENTIN

Membres : M Bernard MULLER, M André FABER, Mme Angélique JOLY, M Maurice BOYE, Mme Collette ROTTIER et M Victorien NICOLAS.

- **Commission des Finances :**

Animateur : M François VALENTIN

Membres : M André MORDENTI, M Bernard MULLER, Mme Angélique JOLY, Mme Collette ROTTIER et Mme Isabelle JOLY.

Point 4: autorisation des dépenses d'investissement 2010

Rapporteur : M. François VALENTIN

- Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Mme La Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de liquider et mandater des dépenses d'investissement qui feront l'objet d'une inscription au BP 2010. Ces dépenses sont les suivantes :

- Opération 51 « terrain de sport » : 299 euros (régularisation de compte)
- Opération 39 « Gros entretien de bâtiments » : 747 euros HT soit 893.41 euros TTC (remplacement d'une fenêtre au logement communal rue du Château).

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus définies avant le vote du budget primitif 2010.

Les sommes correspondantes feront l'objet d'une inscription au BP 2010.

Point 5: autorisation d'encaissement de chèque sur le compte du CCAS :

Rapporteur : Mme la Maire

Le laboratoire BIO AVENIR situé à Verny a fait un don de 1000 euros à la Commune de Verny, il est proposé que ce don soit reversé sur le compte du CCAS.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à encaisser le chèque du Laboratoire BIO AVENIR d'un montant de 1000 euros sur le compte du CCAS.

Point 6: autorisation d'encaissement de chèques

Rapporteur : Mme la Maire

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser l'encaissement de 2 chèques :

- Le premier de GROUPAMA correspondant au règlement d'un sinistre « bris de glace » pour un montant de 367.72 euros dans l'affaire Commune de VERNY/Association LES ARCHERS DU Vernois.
- Et le second de l'Association des ARCHERS DU Vernois d'un montant de 179 euros pour le même sinistre.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à encaisser les chèques ci-dessus mentionnés d'un montant respectif de 367.72 euros et 179 euros.

Point 7: Approbation pour la modification du PLU

Rapporteur : Mme Odile ANNAN LACOMBE

- **La présente délibération annule et remplace la précédente délibération erronée en date du 12 novembre 2009**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal, les conditions dans lesquelles le projet du PLU a été élaboré et présente le projet du PLU tel qu'il sera soumis à l'approbation des élus.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-13 et R123-15 à R 123-25,

Vu la délibération en date du 04 décembre 2008 autorisant l'ouverture de l'enquête publique,

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 21 octobre 2009,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications du PLU,

Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

par deux voix contre,

- Décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal du département,
- Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouvertures habituels,
- Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires conformément à l'article L123-12 que ;
- Dans un délai d'un mois suivant sa transmission à Madame la Sous-Préfète si celle-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ses observations.

La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier du PLU qui lui est annexé est transmise à Madame la Sous-Préfète.

Point 8: demande de subvention au titre des amendes de police

Rapporteur : M. François VALENTIN

Dans un souci constant de mise en sécurité de nos administrés, il a été proposé :

- la réalisation d'aménagement de sécurité aux abords de l'école par la pose de barrières et la création d'une zone peinte de dépose minute pour la somme de 7250 euros HT.
- Pour un montant total de 5 060 euros HT, l'achat et la pose d'une barrière Rue Nationale, la création de chicanes sur les 2 chemins piétonniers suivants à :

Le chemin reliant la ruelle du cimetière au centre du village.

Le chemin reliant la Rue François Munier et la Rue Prost.

De ce fait, il convient d'introduire une demande de subvention au CG 57 au titre des amendes de police pour ces travaux de sécurisation. Le taux de subvention escompté est de 30 %.

L'octroi de cette subvention est lié à l'engagement de, réaliser les travaux, de prendre en charge ultérieurement la gestion de l'équipement et d'affecter la somme de la subvention à son financement.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'autoriser Mme la Maire à déposer un dossier de subvention au CG57 pour les projets ci-dessus définis et de bien vouloir s'engager à :

- réaliser les travaux précités
- prendre ultérieurement en charge la gestion de l'équipement
- affecter le montant de la subvention aux travaux précités

Autoriser Mme La Maire à signer tous les documents afférents à cet engagement.

Point 9: octroi de subventions à la création de 2 associations

Rapporteur : M Victorien NICOLAS

- Vu la délibération du Conseil en date du 4 décembre 2008 relative à la subvention à la création d'association

La commission des associations propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention « de création » de 150 euros pour l'achat de matériel aux 2 associations suivantes :

- Les Archers du Vernois
- Verny Musiques Actuelles

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de « création » de 150 euros aux 2 associations ci-dessus référencées.

Point 10: instauration du Pass'Foncier

Rapporteur : Mme la Maire

- Afin de mieux aborder la question, il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser le report du point relatif à la mise en place du PASS'FONCIER sur la Commune, lors d'un prochain Conseil.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à 16 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Mme ANNEN LACOMBE et M NICOLAS) d'autoriser le report du point concernant le PASS'FONCIER lors d'un prochain Conseil Municipal.

Point 11: Subvention classe de neige

Rapporteur : Mme le Maire

Comme chaque année la Commune a été sollicitée par l'école élémentaire de Verny, pour l'octroi d'une subvention concernant le séjour en classe de neige.

Ce séjour concerne 31 élèves du CM2.

Le prix de revient prévisionnel de ce séjour est estimé à 415.54 euros par élève. Il est rappelé aux membres du Conseil qu'en 2008 et 2009, cette subvention se montait à 55 euros par élève.

Mme la Maire propose d'accorder cette année une subvention de 56 euros par élève.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 56 euros par élève pour la sortie classe de neige 2010. Cette somme sera inscrite au BP 2010.

Point 12: prix des maisons et balcons fleuris et illuminés

Rapporteur : Mme la Maire

Pour les concours des maisons et balcons fleuris et illuminés, l'un cantonal et l'autre municipal, 6 familles ont été primées.

Afin de récompenser les lauréats, il est demandé aux membres du conseil d'accorder un prix de 60 euros à chaque gagnant, ce dernier sera remis lors d'une cérémonie officielle prévue le 12 février 2010.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'accorder un prix de 60 euros pour les 6 lauréats du concours des maisons et balcons fleuris et illuminés et de prévoir la somme de 360 euros au BP 2010.

Fait et délibéré à Verny, les jours, mois et an susdits

**Pour extrait conforme :
Verny, le 1^{er} février 2010
Mme La Maire**